



SOMMAIRE

- Le mot de Cédric Laboret
- Témoignage
- Infos-météo
- Comprendre les restrictions sécheresses
- Bulle de territoire : le Chéran
- Le fil d'actu
- Quelles formations sur la ressource en eau ?



L'eau, une priorité de la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc



« Pour cette nouvelle mandature, nous avons porté un projet pour notre agriculture, où l'eau est une priorité. Cela se traduit par plusieurs points :

- La nomination d'une vice-présidente à l'eau en la personne de Karine Longerey ;
- Une équipe eau renforcée pour accompagner les projets sur les territoires.

Nous sommes persuadés que demain l'agriculture sera pérenne dans les territoires où les projets sur l'eau auront pu aboutir. »

Cédric Laboret

Président de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc



Vers la résilience hydrique : mobiliser l'eau des toits

Pour faire face aux sécheresses, l'EARL AUX LEGUMES DE SAISON à Veigy Foncenex (74) a récupéré l'eau pluviale des toits de ses serres et a construit plusieurs bassins de stockage. Une expérience à retrouver dans la vidéo ci-contre :



Infos météo¹

Situation hydrologique¹

Après un hiver plutôt pluvieux, **les précipitations ont été plus faibles** que la moyenne en mars et avril puis sont revenus légèrement au-dessus de la normale² en mai. Depuis le 1^{er} septembre dernier, **les précipitations efficaces³ sont légèrement supérieures à la normale**, avec des excédents sur les versants à proximité de l'Italie. **L'équivalent en eau du manteau neigeux est en dessous de la normale**. L'humidité des sols superficiels est proche de la normale, avec des sols plus secs en Haute-Savoie.

Tendances à venir pour le prochain trimestre



Le scénario le plus probable est celui de **températures plus chaudes** que la normale, avec une possibilité d'épisodes ponctuels plus frais.



Aucune tendance ne se dégage pour les précipitations.

¹ : Données

MétéoFrance,

² : Période de référence 1991 – 2020

³ : **Les précipitations efficaces** correspondent à un bilan hydrique entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elles correspondent à la part des précipitations disponibles pour l'humidification du sol et le ruissellement.



Comprendre les restrictions lors des sécheresses

Qu'est-ce que la sécheresse ?

La sécheresse est un déficit anormal et prolongé en eau. Elle peut toucher :

- **Les précipitations** : sécheresse **météorologique**
- **Les sols** : sécheresse **agricole**
- **Les rivières et nappes** : sécheresse **hydrologique**

Les activités humaines et le changement climatique peuvent aggraver ces situations. **La sécheresse peut survenir même en hiver** et affecte notamment fortement l'agriculture, l'eau potable et l'environnement.

L'Arrêté Cadre Sécheresse, c'est quoi ?

C'est un **document réglementaire** mis en place par le préfet de département, en concertation avec les acteurs du territoire (dont la Chambre d'agriculture), pour **gérer les usages de l'eau** et assurer la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse. Il **définit les niveaux de gravité** et les **restrictions associées**. Il est spécifique **par département** : un en Savoie, un en Haute-Savoie.

4 niveaux d'alerte :	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
----------------------	-----------	--------	------------------	-------



Pour connaître les restrictions, se référer aux arrêtés cadre sécheresse départementaux (lien ci-contre).

Qui décide ?

La **Direction Départementale des Territoires** suit les niveaux des nappes et cours d'eau. Elle consulte le **comité sécheresse** dont la chambre d'agriculture fait partie. **Le préfet décide** ensuite si un nouveau niveau de restriction doit être déclenché (par arrêté préfectoral). Cet arrêté concerne des **zones de gestion** spécifiques (voir les cartes ci-dessous).

Exemple : en août 2022, la Tarentaise était en alerte, la Combe de Savoie en alerte renforcée.

! Alerte vigilance sécheresse !

Depuis le 16 juin, les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont placés en vigilance sécheresse.

La CASMB relaie les arrêtés sécheresse dans le bulletin eau et sur son site web.

Pour suivre en direct les restrictions et arrêtés :

- vigieau.gouv.fr
- savoie.gouv.fr
- haute-savoie.gouv.fr

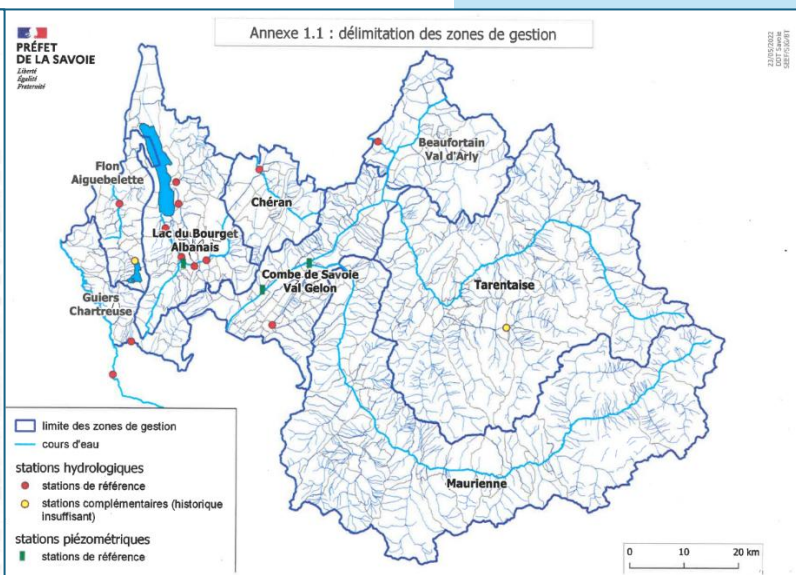
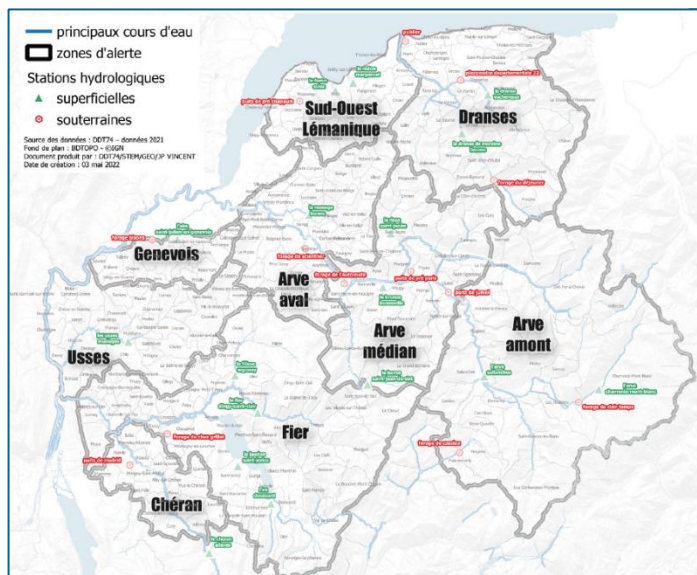
Bon à savoir !

Les prélèvements d'eau pour l'abreuvement sont autorisés

Un dispositif de dérogation peut être demandé dans certains cas spécifiques.

Zones de gestion en Haute-Savoie

Zones de gestion en Savoie





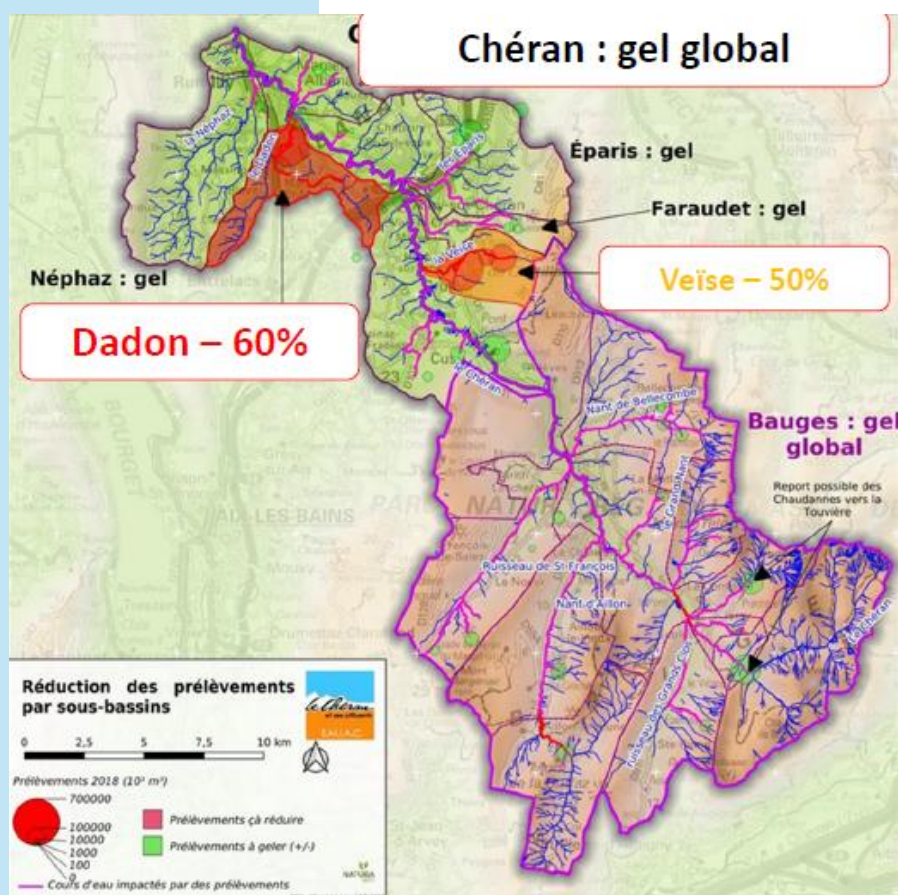
Répondre aux défis sur l'eau en 2025 : un projet de territoire pour la gestion du bassin versant du Chéran

4 : **SMIAC** : Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

5 : **Volumes prélevables** : quantités d'eau pouvant être prélevées dans les milieux aquatiques sans compromettre leur bon fonctionnement.

Depuis 2018, les arrêtés sécheresse se multiplient sur le bassin versant du Chéran. Avec le changement climatique, les projections annoncent une baisse importante des ressources disponibles en période d'été, de l'ordre de 20 à 30 % dans les décennies à venir.

Face à ce constat, le SMIAC⁴ a mené plusieurs études sur les volumes prélevables⁵, qui ont mis en évidence la nécessité de réduire les prélèvements d'eau, tous usages confondus, entre juin et octobre sur deux sous-bassins versants (le Dadon et la Veïse), ainsi qu'un gel total des prélèvements sur l'ensemble du bassin.

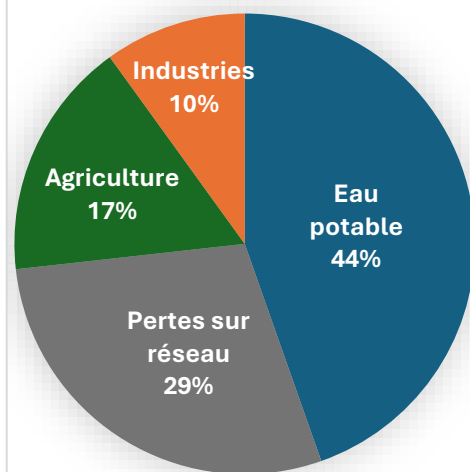


6 : **PTGE** : projet de territoire de gestion des eaux

Pour relever ce défi majeur qui impacte fortement le territoire, le SMIAC a lancé en 2025 une étude visant à élaborer un PTGE⁶. L'objectif : co-construire, avec l'ensemble des usagers – agriculteurs, industriels, artisans, collectivités, citoyens et représentants de la nature – un programme d'actions sur six ans. Ce programme visera à réduire durablement le déficit en eau, tout en anticipant les effets du changement climatique.

Pour construire ce programme, des ateliers seront organisés avec les principales catégories d'usagers afin de bâtir des solutions partagées. L'ambition est de finaliser ce programme d'ici la fin de l'année.

Volumes en eau prélevés



▲ Part des volumes prélevés par grandes catégories d'usage (Source : Etudes de Volume Prélevables, 2023)

◀ Carte de synthèse présentant la réduction des prélèvements par sous-bassins (Source : Etudes de Volume Prélevables, 2023).

► Plus d'informations sur le site du SMIAC : www.cheran.fr

➤ **Cela se passe chez vous en juin**

- Premier atelier de concertation pour le PTGE de **Guiers-Aiguebelette**
- Lancement de l'étude pour la préservation des ressources en eau du territoire de **Thonon Agglo** et la définition des ressources stratégique
- Atelier de concertation avec les acteurs de l'agriculture pour le PTGE du **Chéran**
- Relance du PTGE du bassin versant des **Usses**

Le saviez-vous ?

La nouvelle redevance sur la consommation en eau potable s'applique à l'ensemble des factures émises en 2025, quelle que soit la période de consommation.

L'abreuvement des animaux peut être exempté, à condition d'un compteur dédié et d'une déclaration auprès de votre distributeur d'eau.

👉 **N'hésitez pas à contacter votre distributeur pour vérifier votre situation.**

➤ **Ouvertures des inscriptions à la formation « J'évalue le besoin en eau de mon exploitation dans un contexte de changement climatique »**



Vous souhaitez mettre en place **une gestion économe de l'eau pour sécuriser** votre activité face au changement climatique ? Vous souhaitez maîtriser les **bases réglementaires** de prélèvements d'eau et de stockage d'eau ?

Alors cette formation est faite pour vous. Elle s'effectuera **en novembre**, à la Motte-Servolex.

Pour vous inscrire, contactez-nous au 04.57.08.70.11 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00) ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Quelles formations vous seraient les plus utiles ?

La CASMB souhaite proposer des services adaptés à vos besoins en matière de gestion de l'eau sur votre exploitation. Quelles formations vous seraient utiles ? Quels types de conseils aimeriez-vous recevoir ?

Votre avis compte pour nous !

Nous vous remercions de **prendre 3 minutes** pour répondre à ce **questionnaire en ligne**.



LE DÉPARTEMENT

Gestion quantitative de l'eau

- Camille Seon : camille.seon@smb.chambagri.fr / 06 31 12 13 49
- Frédéric David : frederic.david@smb.chambagri.fr / 06 31 02 58 57
- Mathilde Jung : mathilde.jung@smb.chambagri.fr / 06 50 19 14 89

Gestion qualitative de l'eau

- Fabienne Ruin : fabienne.ruin@smb.chambagri.fr / 06 08 62 27 83

"La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée"



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
SAVOIE MONT-BLANC
73174